



(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt : 93402202.1

(51) Int. Cl.⁵ : A63B 6/00

(22) Date de dépôt : 10.09.93

(30) Priorité : 23.09.92 FR 9211341

(72) Inventeur : Vigneron, Jacques
171, Avenue du Général de Gaulle
F-79140 Cerizay (FR)

(43) Date de publication de la demande :
30.03.94 Bulletin 94/13

(74) Mandataire : Laget, Jean-Loup
Cabinet Pierre Loyer 77, rue Boissière
F-75116 Paris (FR)

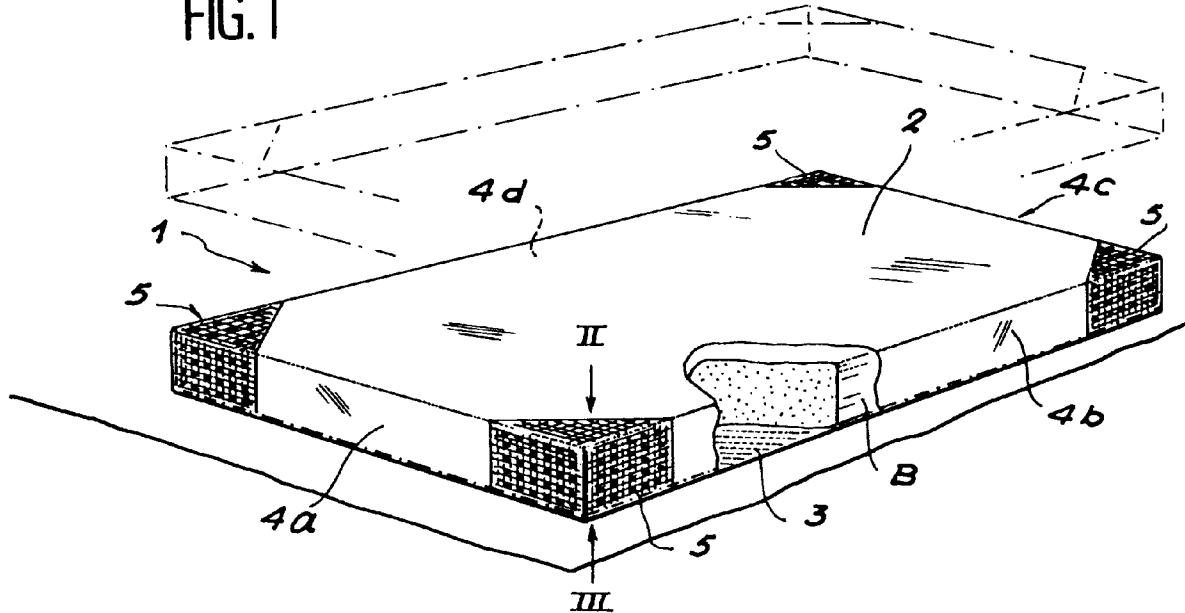
(84) Etats contractants désignés :
BE DE ES GB IT NL

(71) Demandeur : WESCO Société Anonyme
15, Avenue de la Gare
F-79140 Cerizay (FR)

(54) Tapis d'exercice antidérapant.

(57) Tapis d'exercice, du type comportant en son intérieur un bloc de mousse de matière plastique, comportant une face supérieure et une face inférieure reliées par des faces latérales.
Les coins (5) formés aux angles desdites faces (2, 3, 4a, 4b, 4c, 4d) sont antidérapants.

FIG. 1



L'invention est relative à un tapis d'exercice anti-dérapant.

Les tapis d'exercice connus sont généralement constitués d'un bloc intérieur en mousse de polyuréthane revêtu d'une enveloppe extérieure lisse. Cette enveloppe extérieure lisse est du genre toile à trame polyester, de 500 à 1000 deniers, revêtue d'une enduction en polychlorure de vinyle (PVC).

Grâce à cette enveloppe généralement glissante en surface, le tapis d'exercice connu donne satisfaction pour l'exercice au sol ; toutefois, l'empilage de plusieurs tapis l'un sur l'autre notamment pour amortir des chocs ou des sauts ne peut se faire de façon fiable, c'est-à-dire sans glissement.

De même, lors de la juxtaposition des tapis d'exercice connus, le glissement d'un tapis sur l'autre le long de deux bords correspondants fait apparaître des espaces de plancher non protégés.

Le document DE 34 40771 décrit un tapis de gymnastique muni de bandes d'accrochage latérales. De ce fait, la liaison de plusieurs tapis au moyen de ces bandes d'accrochage, évite l'apparition d'espaces de plancher non protégés.

Toutefois, cette liaison de plusieurs tapis entrave la manipulation et le déplacement de ces ensembles.

Le document EP 0 128 354, décrit un tapis de saut muni d'une face inférieure antiglissante, mais ne résout pas le problème du déplacement relatif de deux tapis ni de l'apparition d'espaces de plancher non protégés.

L'invention a pour but de remédier aux inconvénients précités, en créant un nouveau tapis d'exercice dans lequel le risque de glissement de tapis superposés ou juxtaposés ainsi que le risque d'accident pouvant en résulter sont supprimés.

L'invention a pour objet un tapis d'exercice, du type comportant en son intérieur un bloc de mousse de matière plastique, comportant une face supérieure et une face inférieure reliées par des faces latérales, caractérisé en ce que les coins formés aux angles desdites faces sont antidérapants, en ce que la face inférieure est entièrement antidérapante, et en ce que les coins sont en textile enduit d'une matière plastique présentant des protubérances.

Selon d'autres caractéristiques de l'invention :

- les coins présentent une dimension supérieure au dixième de la largeur du tapis ;
- les coins sont assemblés aux faces lisses correspondantes par des coutures intérieures ou un procédé analogue avec des lignes de jonction ne dépassant pas du contour des faces correspondantes ;
- les coins forment sur la face supérieure, un triangle et sur les faces latérales un rectangle ;
- les coins sont symétriques par rapport aux angles ;
- les protubérances sont disposées selon un réseau régulier ;

- la hauteur des protubérances est comprise entre 0,1mm et 1mm ;

- la surface des protubérances présente une aire en relief comprise entre 1mm² et 20mm².

5 L'invention sera mieux comprise grâce à la description qui va suivre donnée à titre d'exemple non limitatif en référence aux dessins annexés dans lesquels :

10 La figure 1 représente schématiquement une vue en perspective avec arrachement partiel d'un tapis selon l'invention.

La figure 2 représente schématiquement une vue partielle agrandie en perspective selon la flèche II de la figure 1.

15 La figure 3 représente schématiquement une vue partielle agrandie en perspective selon la flèche III de la figure 1.

20 La figure 4 représente schématiquement en perspective un assemblage par juxtaposition de plusieurs tapis selon l'invention.

En référence aux figures 1 à 3, un tapis 1 selon l'invention présente une forme prismatique avec des angles et généralement une forme parallélépipédique.

25 Le tapis 1 comporte une face supérieure 2, une face inférieure 3 et des faces latérales 4a, 4b, 4c, 4d l'ensemble de ces faces constitue une enveloppe pour un bloc B de mousse de polyuréthane de masse volumique comprise entre 15 et 100kg/m³.

30 La majeure partie de la face supérieure 2 et des faces latérales 4a à 4d est constituée d'un revêtement de toile enduite d'une matière plastique : ce revêtement lisse présente les propriétés de glissance de l'état de la technique connu à l'exception des angles 5.

35 Selon l'invention, les angles 5 et la face inférieure 3 sont en revêtement présentant un certain relief constitué d'un réseau de protubérances, par exemple de forme carrée. Ce revêtement a une fonction antidérapante de manière à ce que, à la fois lors de l'application du revêtement lisse sur le revêtement antidérapant et lors de l'application d'un revêtement antidérapant sur un revêtement identique, des tapis adjacents restent appliqués l'un contre l'autre aussi bien en situation de juxtaposition qu'en situation de superposition.

40 De préférence, le réseau de protubérances est un réseau régulier d'aspérités présentant une hauteur comprise entre 0,1 et 1mm et une surface en relief d'aire comprise entre 1mm² et 20mm².

45 A titre d'exemple non limitatif, le revêtement antidérapant est constitué à partir d'un support textile avec chaîne en polyester 1100 et trame en polyester 1100, présentant une contexture de 8 x 8, une armure de 1 x 1 et un poids de 195g/m² : ce support textile est enduit d'une enduction en polychlorure de vinyle (PVC) d'un poids de 490g/m².

50 Selon l'invention, les coins 5 en revêtement anti-

dérapant sont de préférence assemblés par coutures rentrantes 6 aux faces latérales 4a à 4d et à la face supérieure 2, de manière à ce que les coutures ne dépassent pas du contour des faces latérales et de la face supérieure: pour fabriquer un tapis d'exercice selon l'invention, on coud intérieurement les coins 5 aux faces latérales et à la face supérieure, on place le bloc B à l'intérieur de la boîte ainsi constituée, puis on coud la face inférieure 3 par des coutures sortantes 7 de manière à emprisonner le bloc B en mousse de polyuréthane à l'intérieur de l'enveloppe assemblée et fermée.

Selon une variante non représentée, on coud une enveloppe ne comportant que des coutures intérieures - et une fente située de préférence sur la face inférieure 3 : cette fente sert à la fois à retourner l'enveloppe sur elle-même et à introduire le bloc B de mousse déformable à l'intérieur de l'enveloppe, avant fermeture de la fente au moyen d'une fermeture à glissière ou par couture.

Selon l'invention, les coins présentent, de préférence, sur la face supérieure 2 une forme de triangle et sur les faces latérales 4a à 4d des formes rectangulaires.

De préférence, les coins sont symétriques par rapport à l'angle et présentent une largeur ou dimension d caractéristique supérieure au dixième de la largeur du tapis, et de préférence de l'ordre du quart de la largeur du tapis :

Ainsi, pour des tapis dont l'épaisseur est comprise entre 8cm et 20cm, la largeur de l'ordre de 1m et la longueur de l'ordre de 2m, les coins 5 présentent une dimension de l'ordre de 250mm.

Lorsque l'on superpose un premier tapis représenté en traits pointillés sur la figure 1 pour l'appliquer sur un deuxième tapis selon l'invention représenté en traits pleins, on constate que la présence des coins antidérapants 5 aux angles du tapis suffit à empêcher tout glissement relatif d'un tapis sur l'autre malgré les déformations importantes résultant de sauts et de chocs de gymnastes ou autres sportifs.

Enfin, lorsque en référence à la figure 4, on juxtapose des tapis selon l'invention dans le sens de la longueur et de la largeur, on constate que le frottement latéral entre les tapis les maintient également en place et évite l'apparition d'un espace non protégé entre les tapis.

De préférence, on juxtapose les tapis suivant leurs angles, de manière à ce que les coins de tapis adjacents soient adjacents, ce qui empêche tout déplacement glissant dans le sens des flèches de la figure 4.

Mais, bien entendu, l'invention couvre également le cas d'un coin 5 s'appliquant sur une face latérale lisse 4b d'un tapis adjacent : même, dans ce cas, des essais ont montré que la surface de frottement rectangulaire latérale du coin 5 suffit pour empêcher le glissement relatif de la face latérale 4b au contact de

laquelle il est appliqué.

Ainsi, grâce à l'invention, il y a toujours autobloge à la réception des sauts de gymnastique de deux tapis l'un par rapport à l'autre du fait que la surface inférieure antidérapante 3 d'un tapis supérieur empêche tout glissement par rapport à la surface lisse 2 et aux coins triangulaires 5 du tapis inférieur.

Egalement, grâce à l'invention, des tapis adjacents restent au contact les uns des autres sans nécessité de les attacher les uns aux autres.

L'invention permet ainsi la pratique de sauts et de sports intensifs analogues en toute sécurité, du fait que les surfaces à recouvrir restent continûment recouvertes et évitent toute blessure ou entorse résultant de chocs sur des zones découvertes du plancher.

L'invention couvre tout type de tapis présentant des coins antidérapants en particulier du type réalisé en une matière présentant de bonnes caractéristiques hypoallergéniques et antistatiques, de manière à en faciliter le nettoyage et à ne pas retenir la poussière environnante.

Revendications

1. - Tapis d'exercice, du type comportant en son intérieur un bloc de mousse de matière plastique, comportant une face supérieure et une face inférieure reliées par des faces latérales, caractérisé en ce que les coins (5) formés aux angles desdites faces (2, 3, 4a, 4b, 4c, 4d) sont antidérapants, en ce que la face inférieure (3) est entièrement antidérapante, et en ce que les coins sont en textile enduit d'une matière plastique présentant des protubérances.

2. - Tapis selon la revendication 1, caractérisé en ce que les coins (5) présentent une dimension (d) supérieure au dixième de la largeur du tapis (1).

3. - Tapis selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que les coins (5) sont assemblés aux faces lisses correspondantes (2 ; 4a-4d) par des coutures intérieures (6) ou un procédé analogue avec des lignes de jonction ne dépassant pas du contour des faces correspondantes (2, 4a-4d).

4. - Tapis selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que les coins (5) forment sur la face supérieure (2), un triangle et sur les faces latérales (4a-4d) un rectangle.

5. - Tapis selon la revendication 4, caractérisé en ce que les coins (5) sont symétriques par rapport aux angles.

6. - Tapis selon la revendication 1, caractérisé en ce que les protubérances sont disposées selon un réseau régulier.

7. - Tapis selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que la hauteur des protubérances est comprise entre 0,1mm et 1mm.

8. - Tapis selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que la surface des protubérances

rances présente une aire en relief comprise entre 1mm² et 20mm².

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

FIG. 1

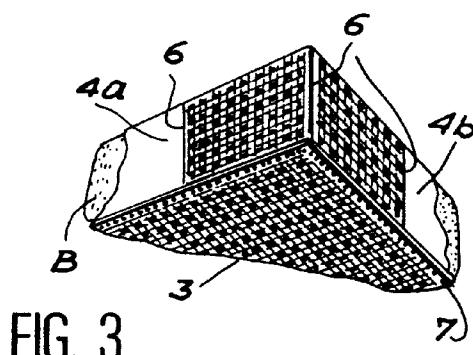
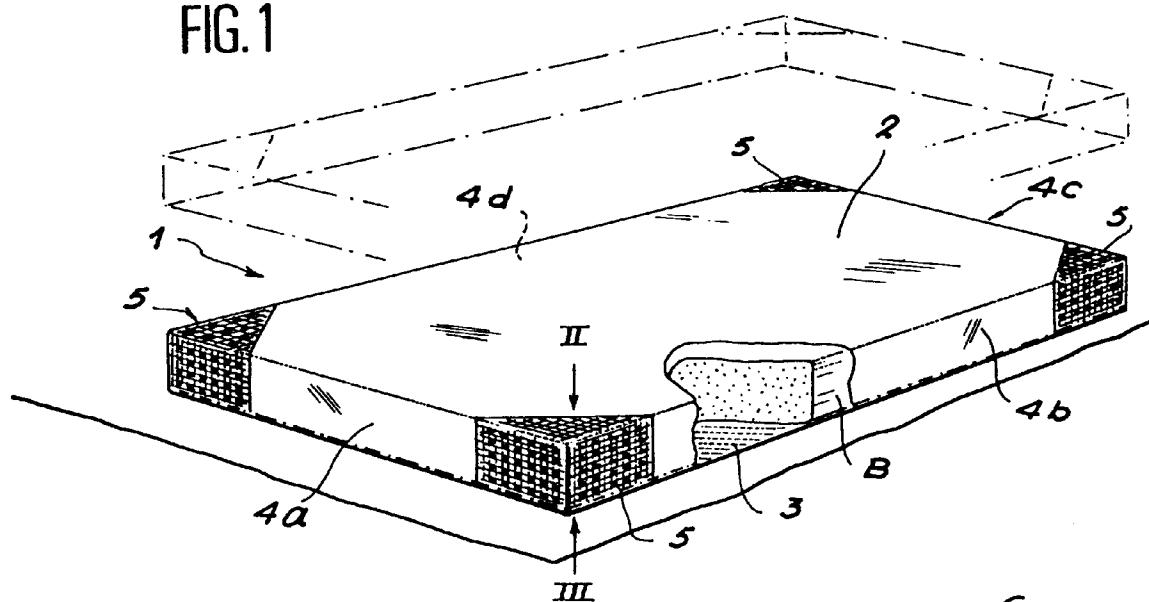


FIG. 3

FIG. 2

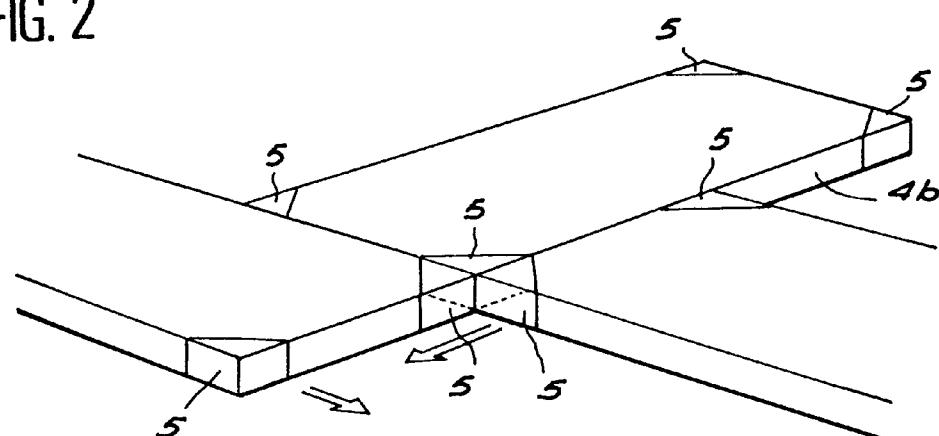


FIG. 4



Office européen des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.5)
A,D	DE-A-34 40 771 (REINFRANK) * page 8, ligne 4 - ligne 22; figure 1 * ---	1	A63B6/00
A,D	EP-A-0 128 354 (DYNAMIT NOBEL AG.) * page 4, ligne 29 - ligne 32 * ---	1	
A	FR-A-2 373 306 (BARBAFIERI ET AL.) * revendications; figures * ---	1	
A	FR-A-2 397 205 (RECTICEL) * page 2, ligne 32 - page 3, ligne 4; figures 5-9 * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.5)
			A63B A63C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Jeu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	1 Décembre 1993	Jones, T	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS			
X : particulièrement pertinent à lui seul	T : théorie ou principe à la base de l'invention		
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie	E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date		
A : arrière-plan technologique	D : cité dans la demande		
O : divulgation non-écrite	L : cité pour d'autres raisons		
P : document intercalaire	& : membre de la même famille, document correspondant		